

Par dépôt électronique seulement

Le 9 décembre 2020

Me Véronique Dubois, secrétaire
Régie de l'énergie
Tour de la Bourse
800, rue du Square-Victoria
Bureau 2.55
Montréal (Québec) H4Z 1A2

Me Simon Turmel

Avocat
Hydro-Québec – Affaires juridiques

75, boul. René-Lévesque Ouest,
4e étage
Montréal (Québec) H2Z 1A4
Tél. : 514 289-2211, poste 3563
Télec. : 514 289-2007
C. élec. : turmel.simon@hydro.qc.ca

OBJET : Demande de révision de la décision D-2020-095 et Demande d'urgence
de sursis d'exécution de la décision D-2020-095 (R-4041-2018)
Numéro de Régie : R-4130-2020 - Notre dossier : R060997 JOT

Chère consœur,

Hydro-Québec, dans ses activités de distribution d'électricité (le Distributeur) fait suite à la réception des demandes de paiement de frais des intervenants ayant participé à l'audience du 4 août 2020.

De façon générale, le Distributeur s'en remet à la Régie quant à l'utilité des interventions ainsi qu'au caractère nécessaire des frais réclamés par les différents intervenants. Il souhaite néanmoins faire part de certains commentaires et demande respectueusement à la Régie de les considérer dans l'appréciation du caractère raisonnable des frais réclamés.

Le Distributeur constate en effet que le nombre d'heures de préparation pour l'intervenant ROÉE est substantiellement plus important que celui pour les autres intervenants. Or, de l'avis du Distributeur, la teneur de l'intervention de l'intervenant n'est pas de nature à justifier une telle différence quant au nombre d'heures consacré à la préparation. Le nombre d'heures de l'intervenante SÉ est également élevé comparativement aux autres intervenants.

Veuillez recevoir, chère consœur, l'expression de nos sentiments les meilleurs.

(s) Simon Turmel

SIMON TURMEL, AVOCAT

ST/AB
p.j.